

COMPTE-RENDU

DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 17 JUIN 2021

L'an deux mil vingt et un, le 17 juin à 21 heures, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en salle des fêtes, sous la présidence de Madame Céline VILLECOURT, Maire.

Etaient présents : Madame Céline VILLECOURT, Maire, M. MAIRE, M. BOURSE, Mme MOLLIERE M. SEFRIN, Mme THOMAS-MALBEC, M. KAYAL, Mme CHAPPAZ, Adjoints – M. CHASTAING, M. ENJALBERT, M. VET, Mme MAUGER, Mme DRIENCOURT, M. ESTARZIAU, Mme LECLERC, M. TOHME, Mme MOROSAN, Mme TRAN, M. ROCHER, M. RICHARD, Mme ETHUIN-JEANMET, Mme YOT, M. ALLET, formant la majorité des membres en exercice.

Procurations : Mme CHAIZE pouvoir à Mme THOMAS-MALBEC, M. GANDRILLON pouvoir à Mme le Maire.

Absents excusés : Mme NGO DJOB, M. JEAN-JACQUES, Mme DANIN, M. BEHETRE.

Secrétaire de séance : Mme THOMAS-MALBEC.

CONSEIL MUNICIPAL A HUIS CLOS

Délibération n° DEL2021-0042

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

Article 1 : DECIDE de délibérer à huis clos des affaires selon l'ordre du jour qui a été transmis le 11 juin 2021 aux membres du conseil municipal de Saint-Prix.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 AVRIL 2021

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

Article 1 : APPROUVE le procès-verbal du conseil municipal du 10 avril 2021

COMPTE-RENDU DES DECISIONS DU MAIRE

N° de décision	Objet	Montant en € HT
2021-014	Acquisition de Mobilier Urbain – Société Activia : acquisition de 63 corbeilles de ville, de 21 distributeurs de sacs et de 1000 sachets spécifiques pour déjections canines	21 946,53 €
2021-015	Adhésion à l'Association des Maires de France : l'association intervient comme interlocuteur privilégié des pouvoirs publics partout où se jouent l'avenir des communes, de leurs groupements et les conditions de leur développement. Elle conduit un travail d'expertise approfondie qui permet de délivrer des conseils personnalisés aux maires.	Le montant annuel de l'adhésion est de 0,166 € par habitant soit 1 200,34 € pour l'année 2021.
2021-016	Avenant n° 1 du marché de travaux MAPA n° 2020.007 – Travaux d'aménagement de l'ancienne auberge « Au Gros Noyer » - Lot n° 1 : des contraintes imprévues sur le lot démolition /Gros œuvre / Ravalement/ VRD/ Aménagements extérieurs, ont engendré des travaux supplémentaires, à savoir : <ul style="list-style-type: none"> • La démolition d'un mur au 1^{er} étage et combles, en mauvais état et présentant des éléments hétérogènes et non fonctionnels, • La création de poutres et poteaux, en remplacement d'une poutre bois déficiente, intégrée en façade sur rue. 	8 157,00 €
2021-017	Avenant n°1 au bail commercial de la société « Etudes et réalisations Le Bail » : la commune loue à la société « Etudes et réalisations Le Bail » un local commercial situé à l'angle du 57 avenue du Général Leclerc/ 82bis rue d'Ermont. L'objet de l'avenant est la modification de l'adresse dans le bail.	/
2021-018	Convention avec l'association Les Portes Ouvertes : dans le cadre d'ateliers d'éveil musical à destination des enfants et des professionnels accompagnateurs, l'association effectue des interventions à la maison de la petite enfance pour sensibiliser à la pratique des percussions.	La prestation comprend 21 interventions de 2 heures pour un montant de 6 000,00 € pour l'année 2021
2021-019	Marché n° 2021-003 – Gestion des déchets végétaux et gestion de l'éco-Jardin municipal : suite à la consultation lancée pour la gestion de la collecte des déchets végétaux et la gestion de l'éco-jardin municipal, l'entreprise attributaire du marché est la société Idéo-environnement.	Le montant maximum des interventions s'élève à 40 000,00 €

2021-020	Contrat de location – 20 rue Jean Mermoz : la commune est propriétaire d'un logement au droit du 20 rue Jean Mermoz et celui-ci étant vacant il a été décidé de le louer à un agent municipal	Le montant mensuel du loyer s'élève à 700,00 € et 100,00 € de charges.
2021-021	Contrat de vérification des installations électriques et gaz : dans le cadre des obligations légales du propriétaires d'ERP et du code du travail, les bâtiments communaux sont soumis à des vérifications périodiques. Suite à la consultations lancée, le bureau d'étude SOCOTEC a été retenu pour effectuer les vérifications périodiques des installations électriques et gaz des bâtiments communaux.	Le montant des prestations s'élève à 8 590,00 € par an. Le contrat est renouvelé tacitement par période successive d'un an.
2021-022	Marché de révision du PLU avec la société Citadia conseil– avenant n° 1 : suite à la réorganisation du groupe Citadia (les missions d'Aire Publique sont transférées à Citadia) la répartition financière a été modifiée. Il convient donc de signer un avenant.	Citadia Conseil : 51 600,00 € Aire Publique : 0 € Even Conseil : 26 100,00 €
2021-023	Réfection du contre-bandeau de la façade au complexe sportif Christian Dufresne – Société IM Bâtiment : le contre-bandeau sur la façade de l'entrée principale est vétuste et il convient de procéder à sa réfection	25 000,00 €

Le conseil municipal prend acte du compte-rendu des décisions du Maire.

**CONVENTION DE DELEGATION DE MAÎTRISE D'OUVRAGE ENTRE LA COMMUNE D'EAUBONNE ET
LA COMMUNE DE SAINT-PRIX POUR LA REALISATION DE TRAVAUX DE VOIRIE
RUE DE L'AUDIENCE**

Délibération n° DEL2021-043

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

Article 1 : VALIDE la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage entre la commune d'Eaubonne et la commune de Saint-Prix pour la réalisation de travaux de voirie – rue de l'audience

Article 2 : AUTORISE Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Article 3 : INDIQUE que les crédits budgétaires seront prévus par décision modificative n° 1 au compte 45811 Travaux rue de l'Audience Eaubonne en dépense et au compte 45812 Travaux rue de l'Audience Eaubonne en recettes.

CREANCES ETEINTES BUDGET PRINCIPAL EXERCICE 2021

Délibération n° DEL2021-044

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

Article 1 : DECIDE d'admettre les titres de recette faisant l'objet de la présentation de demandes en créances éteintes du tableau ci-dessous, pour un montant global de 11 988,99 € sur le budget principal 2021.

Titre			NOMS ET PRENOMS des redevables	Montant restant à recouvrer	Motif de la présentation	Observation
Exercice	n° titre	imputation				
2015	T-538	752-020-	DDS PAR SON GÉRANT	3 996,33 €	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ	CLOTURE POUR INSUFFISANCE D ACTIFS BODDACC PCL N 2345 DU 15/03/2017 TC DE PONTOISE PCL_BXA20170053
2015	T-539	752-020-	DDS PAR SON GÉRANT	3 996,33 €	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ	CLOTURE POUR INSUFFISANCE D ACTIFS BODDACC PCL N 2345 DU 15/03/2017 TC DE PONTOISE PCL_BXA20170054
2015	T-540	752-020-	DDS PAR SON GÉRANT	3 996,33 €	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ	CLOTURE POUR INSUFFISANCE D ACTIFS BODDACC PCL N 2345 DU 15/03/2017 TC DE PONTOISE PCL_BXA20170055
TOTAL				11 988,99 €		

Article 2 : DIT que les crédits budgétaires sont inscrits au budget primitif principal 2021 au compte de dépense de fonctionnement 6542.

DECISION MODIFICATIVE N°1 - BUDGET PRINCIPAL EXERCICE 2021

Délibération n° DEL2021-045

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, par 20 voix pour et 5 abstentions,

Article 1 : VOTE la décision modificative n° 1 du budget principal 2021 selon le tableau ci-dessous équilibré comme suit :

- **En section de fonctionnement à 212 953,00 €**
- **En section d'investissement à 223 283,00 €**

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	2 698 272.00	157 597.00	157 597.00	2 855 869.00
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	3 765 000.00			3 765 000.00
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	90 000.00			90 000.00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	752 597.00	2 300.00	2 300.00	754 897.00
Total des dépenses de gestion courante		7 305 869.00	159 897.00	159 897.00	7 465 766.00
66	CHARGES FINANCIERES	273 500.00			273 500.00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	11 000.00			11 000.00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		7 590 369.00	159 897.00	159 897.00	7 750 266.00
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	4 170 222.64	53 056.00	53 056.00	4 223 278.64
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	380 000.00			380 000.00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		4 550 222.64	53 056.00	53 056.00	4 603 278.64
TOTAL		12 140 591.64	212 953.00	212 953.00	12 353 544.64

+

D 002 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	
---	--

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES (Total+Résultat)	12 353 544.64
--	---------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL				
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	100 000.00			100 000.00
70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	746 000.00			746 000.00
73	IMPOTS ET TAXES	5 732 827.00	212 515.00	212 515.00	5 945 342.00
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	1 294 938.00	438.00	438.00	1 295 376.00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	355 000.00			355 000.00
Total des recettes de gestion courante		8 228 765.00	212 953.00	212 953.00	8 441 718.00
76	PRODUITS FINANCIERES	69.00			69.00
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	10 000.00			10 000.00
Total des recettes réelles de fonctionnement		8 238 834.00	212 953.00	212 953.00	8 451 787.00
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	5 771.00			5 771.00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		5 771.00			5 771.00
TOTAL		8 244 605.00	212 953.00	212 953.00	8 457 558.00

+

R 002 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	3 895 986.64
---	--------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES (Total+Résultat)	12 353 544.64
--	---------------

Pour information : AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	4 597 507.64
---	--------------

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	171 223.80	3 468.00	3 468.00	174 691.60
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES				
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	3 604 857.65	10 302.00	10 302.00	3 615 159.65
	Total des opérations d'équipement	3 829 570.99	38 686.00	38 686.00	3 868 256.99
	Total des dépenses d'équipement	7 605 652.24	52 456.00	52 456.00	7 658 108.24
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES				
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES				
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	840 152.00	1 200.00	1 200.00	841 352.00
	Total des dépenses financières	840 152.00	1 200.00	1 200.00	841 352.00
45x1	Total des opérations pour compte de tiers	169 627.00	169 627.00	169 627.00	339 254.00
	Total des dépenses réelles d'investissement	8 615 431.24	223 283.00	223 283.00	8 838 714.24
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	5 771.00			5 771.00
041	OPERATIONS PATRIMONIALES				
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	5 771.00			5 771.00
	TOTAL	8 621 202.24	223 283.00	223 283.00	8 844 485.24

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	1 331 689.73
---	--------------

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES (Total+Résultat)	10 176 174.97
---	---------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES (hors 138)	2 458 622.78			2 458 622.78
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES (hors 165)				
	Total des recettes d'équipement	2 458 622.78			2 458 622.78
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	1 715 433.87			1 715 433.87
1068	Excédents de fonct. capitalisés	1 058 385.68			1 058 385.68
165	Dépôts et cautionnements reçus				
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
024	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS				
	Total des recettes financières	2 773 819.55			2 773 819.55
45x2	Total des opérations pour compte de tiers	169 627.00	169 627.00	169 627.00	339 254.00
	Total des recettes réelles d'investissement	5 402 069.33	169 627.00	169 627.00	5 571 696.33
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	4 170 822.64	53 656.00	53 656.00	4 224 478.64
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	380 000.00			380 000.00
041	OPERATIONS PATRIMONIALES				
	Total des recettes d'ordre d'investissement	4 550 822.64	53 656.00	53 656.00	4 604 478.64
	TOTAL	9 952 891.97	223 283.00	223 283.00	10 176 174.97

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	
---	--

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES (Total+Résultat)	10 176 174.97
---	---------------

Pour information : AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	4 597 507.64
---	--------------

**PASSAGE A LA NOMENCLATURE M57 A COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2023 - ADOPTION DE
L'INSTRUCTION BUDGÉTAIRE ET COMPTABLE M 57**

Délibération n° DEL2021-046

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

Article 1 : ADOPTE, à compter du **1er janvier 2023**, l'instruction budgétaire et comptable M57 pour le budget principal de la Commune et l'ensemble des budgets annexes gérés selon la comptabilité M14.

Article 2 : AUTORISE Madame le Maire à mettre en œuvre toutes les procédures nécessaires à ce changement de nomenclature budgétaire et comptable et à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**LIMITATION DE L'EXONERATION DE DEUX ANS DE TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES BÂTIES
DES CONSTRUCTIONS NOUVELLES, RECONSTRUCTIONS ET ADDITIONS DE CONSTRUCTION A
USAGE D'HABITATION**

Délibération n° DEL2021-047

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

Article 1 : LIMITE l'exonération de deux ans de taxe foncière sur les propriétés bâties des constructions nouvelles, reconstructions et additions de construction à usage d'habitation à 40 % de la base imposable.

Article 2 : CHARGE Madame le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

**SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION POUR LA CREATION AMATEURE ET
PROFESSIONNELLE (L'ACAP)**

Délibération n° DEL2021-048

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

Article 1 : AUTORISE Madame le Maire à verser à l'association L'ACAP une subvention exceptionnelle de 2 000 euros au titre de ce projet spécifique dans le cadre des Journées du Patrimoine.

Article 2 : DIT que la dépense sera imputée au budget 2021 au compte 6574

**DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ASSOCIATION « C.E.C.C.T4 » POUR L'ETUDE D'ALTERNATIVES
AU PROJET D'EXTENSION DE L'AEROPORT ROISSY CDG**

Délibération n° DEL2021-049

Jean-Pierre ENJALBERT, conseiller municipal intéressé à l'affaire, ne prend pas part au vote.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, et par 19 voix pour, 1 contre et 4 abstentions,

Article 1 : AUTORISE Madame le Maire à verser une subvention exceptionnelle de 300 euros à l'association « Collectif d'Elu.e.s pour le Climat, Contre le Terminal 4, extension Roissy CDG-C.E.C.C.T4 » permettant de réaliser une étude proposant des alternatives au projet d'extension de l'aéroport de Roissy Charles-de-Gaulle,

Article 2 : AUTORISE Madame le Maire à signer toutes correspondances relatives à ce dossier,

Article 3 : DIT que les dépenses seront imputées au budget principal 2021 au compte 6574.

**DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES
D'ILE-DE-FRANCE, AU TITRE DU DISPOSITIF « ETE CULTUREL 2021 EN ILE-DE-FRANCE »**

Délibération n° DEL2021-050

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

Article 1 : AUTORISE Madame le Maire à solliciter une subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelle d'Ile-de-France, dans le cadre du dispositif « Eté culturel 2021 en Ile-de-France », au titre de son programme d'activités artistiques et culturelles estival, à hauteur de 7 000 euros.

Article 2 : DIT que la subvention sera perçue au chapitre 74 du budget principal de la commune.

**CONVENTION D'OCCUPATION ET D'USAGE DE LA PARCELLE COMMUNALE LES JARDINS PARTAGÉS
« RENÉ GONDET »**

Délibération n° DEL2021-051

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

Article 1 : APROUVE les termes de la convention d'occupation et d'usage des Jardins Partagés « René Gondet »

Article 2 : ADOPTE le règlement intérieur des Jardins Partagés « René Gondet »

Article 3 : FIXE le montant de la cotisation annuelle à 120 euros (cent-vingt euros)

Article 4 : FIXE la caution pour la remise des clés à 10 euros (dix euros)

Article 5 : AUTORISE Madame le Maire à signer, de façon individuelle avec les jardiniers locataires, la convention telle qu'annexée à la présente délibération

Article 6 : DONNE pouvoir à Madame le Maire pour signer les pièces administratives et comptables y afférents

Article 7 : DIT que les règlements seront libellés à l'ordre du Trésor Public et imputés au Budget Principal de la Ville au compte 752

Article 8 : DIT que les recettes seront versées au Budget Principal de la Ville compte 7588

TARIFS 2021 LOCATION DES SALLES COMMUNALES ET DES MATERIELS

Délibération n° DEL2021-052

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

Article 1 : FIXE les tarifs de location des salles et matériels à compter du 1^{er} juillet 2021 comme suit :

SALLE DES FETES	Tarif horaire en journée (avant 17h)	80,80 €
	Forfait nuit de 17h à 3h du matin	1 162,00€
	Forfait cuisine et vaisselle utilisation en salle	253,00€
	Caution salle	1.717,00€
	caution ménage	303,00€
	Location matériel utilisation extérieure :	
➤ prise en charge	45,50 €	
➤ chaise	4,10 €	
➤ table	10,10 €	
➤ banc	10,10 €	
➤ lot de 10 pièces de vaisselle	2,10€	
	caution en fonction du nombre d'articles loués et de la valeur qui leur est attribuée	
SALLE D'ACCUEIL	Tarif horaire	20,20 €
	Caution	252,50 €
SALLE ADELE HUGO	Tarif forfaitaire	25,30 €/h
	Tarif mensuel pour 3 jours par semaine (hors périodes de juillet et août qui sont modulables)	300 € mensuel

Article 2 : AUTORISE Madame le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION « MADE IN SAINT LEU » RELATIVE A L'OCCUPATION DE LA SALLE ADELE HUGO POUR LA VENTE DE PRODUITS ISSUS DE CREATEURS LOCAUX

Délibération n° DEL2021-053

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

Article 1 : APPROUVE la convention entre la Ville et l'association « Made in Saint Leu » ;

Article 2 : AUTORISE Madame le Maire à signer la convention et tous les documents s’y rapportant ;

Article 3 : DIT que les recettes seront versées au Budget Principal de la Ville au compte 752.

RECOURS A CONTRAT D’APPRENTISSAGE

Délibération n° DEL2021-054

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, et à l’unanimité,

Article 1 : DECIDE le recours au contrat d’apprentissage

Article 2 : DECIDE de conclure à compter du 1^{er} septembre 2021 un contrat d’apprentissage conformément au tableau suivant :

Service	Nombre de postes	Diplôme préparé	Durée de la formation
MULTI-ACCUEIL	1	CAP Accompagnant Educatif Petite Enfance	1 AN

Article 3 : PRECISE que les crédits nécessaires (salaires et frais de formation notamment) seront inscrits au chapitre 012 du budget principal.

Article 4 – AUTORISE Madame le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment les contrats d’apprentissage ainsi que les conventions conclues avec les centres de formation d’apprentis.

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Délibération n° DEL2021-055

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, et à l’unanimité,

Article 1 : CREE :

- ✓ 1 poste d’adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet
- ✓ 1 poste d’adjoint technique à temps complet
- ✓ 1 poste d’agent spécialisé principal de 1^{ère} classe des écoles maternelles à temps complet

Article 2 : SUPPRIME :

- ✓ 1 poste de rédacteur principal de 2^{ème} classe
- ✓ 2 postes d’adjoint administratif principal de 1^{ère} classe
- ✓ 2 postes d’adjoint administratif principal de 2^{ème} classe
- ✓ 3 postes d’adjoint technique
- ✓ 1 poste d’agent de maîtrise

Article 3 : DIT que les crédits seront imputés au chapitre 012 du budget principal.

**CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN AGENT DU CCAS
AUPRES DE LA COMMUNE DE SAINT-PRIX**

Délibération n° DEL2021-056

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, et par 20 voix pour et 5 abstentions,

Article 1 : AUTORISE Madame le Maire à signer la convention de mise à disposition de Monsieur Marc Guichard, directeur du CCAS, à la ville de Saint-Prix selon les dispositions fixées dans la convention

**CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX A L'IFAC
DANS LE CADRE D'UNE FORMATION BAFA**

Délibération n° DEL2021-057

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

Article 1 : APPROUVE la Convention de mise à disposition d'un local à titre gratuit à l'IFAC dans le cadre d'une formation BAFA,

Article 2 : AUTORISE Madame le Maire à signer ladite convention et tous les documents s'y rapportant.

**MISE EN PLACE DU PAIEMENT PAR CHEQUE EMPLOI SERVICE UNIVERSEL POUR L'ETUDE
SURVEILLEE**

Délibération n° DEL2021-058

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

Article 1 : APPROUVE à compter du 1^{er} septembre 2021, le CESU préfinancés en qualité de titre de paiement pour l'étude surveillée ; le multi-accueil, les accueils périscolaires du matin et du soir, les centres de loisirs maternel et élémentaire du mercredi et des vacances scolaires étant déjà autorisés depuis le 1^{er} octobre 2007,

Article 2 : AUTORISE Madame le Maire à signer les documents nécessaires à la mise en place de ce mode de paiement pour l'étude surveillée.

**CONVENTION DE DELEGATION DE COMPETENCE EN MATIERE DE SERVICES SPECIAUX DE
TRANSPORT PUBLIC ROUTIERS RESERVES AUX ELEVES SAINT-PRISSIENS DU LYCEE LOUIS ARMAND
D'EAUBONNE (CIRCUIT SPECIAL SCOLAIRE)**

Délibération n° DEL2021-059

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

Article 1 : APPROUVE la Convention de délégation de compétence en matière de services spéciaux de transport public routiers réservés aux élèves saint-prissiens du lycée Louis Armand d'Eaubonne,

Article 2 : AUTORISE Madame le Maire à signer la convention entre Ile-de-France Mobilités et la commune de Saint-Prix.

DENOMINATION ET NUMEROTATION DE L'OPERATION IMMOBILIERE ROUTE DE MONTMORENCY

Délibération n° DEL2021-060

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

Article 1 : DECIDE de NOMMER la future voie à créer, entre la route de Montmorency et la sente de la Petite Voirie, "Allée des Petits Clos".

Article 2 : NUMEROTE les différentes constructions de cette allée des Petits Clos suivant le plan et annexes joints à la délibération.

Article 3 : DIT que l'acquisition de la nouvelle plaque de rue sera financée par la Commune.

**CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE SAINT-PRIX ET L'ASSOCIATION ZAH POUR
L'ACCES A UNE COMPLEMENTAIRE SANTE DES SAINT-PRISSIENS
« DISPOSITIF SAINT-PRIX MUTUELLE SANTE »**

Délibération n° DEL2021-061

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

Article 1 : AUTORISE Madame le Maire à signer la convention de partenariat.

**MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT MIXTE DEPARTEMENTAL D'ELECTRICITE, DU GAZ ET
DES TELECOMMUNICATIONS DU VAL D'OISE (SMDEGTVO) – ADHESION AUX COMPETENCES
FACULTATIVES : « CONTRIBUTION A LA TRANSITION ENERGETIQUE » ET « INFRASTRUCTURES DE
CHARGE »**

Délibération n° DEL2021-062

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

Article 1 : APPROUVE les statuts modifiés (annexés à la présente note) : les articles 2 (objet), 3 (compétences) et 4 (missions et activités complémentaires) sont modifiés :

- Le syndicat est autorité organisatrice du service public de la distribution d'électricité : ses prérogatives sont mises à jour conformément à la législation en vigueur ;
- Le syndicat est autorité organisatrice du service public de la distribution de gaz : ses prérogatives sont mises à jour conformément à la législation en vigueur ;
- Le syndicat se dote de compétences optionnelles :
 - Contribution à la transition énergétique,
 - Infrastructures de charge,
 - Energies renouvelables et efficacité énergétique ;
- Les missions et les activités qui présentent le caractère complément normal, nécessaire ou utile à l'exercice de ses compétences sont étendues.

Article 2 : DECIDE d'adhérer au syndicat pour la compétence facultative « Contribution à la transition énergétique » et pour la compétence facultative « Infrastructures de charge ».